

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le tracteur SOMECA 715-5-L-DT acquis d'occasion pour tracter une débroussailleuse de marque ROUSSEAU manque de puissance par suite de l'usure du moteur qui est à refaire.

Des études comparatives ont été faites entre la réparation, la location et l'achat d'un tracteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- il sera procédé à l'achat d'un tracteur de marque INTERNATIONAL, type 844-SB, d'un chasse-neige FLEXO 77-LEBON, d'un épandeur LELY type 2000 mixte et d'un vérin auxiliaire de relevage pour un montant TTC de 123 777 F 00 de cette somme, il faudra déduire 15 000 F 00 équivalent à la reprise du matériel SOMECA 715-5-L-DT. Reste donc à la charge des finances communales la somme de 108 777 F 00 TTC.
- la dépense de 108 777 F 00 TTC sera couverte par un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations.
- Le Maire est autorisé à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation de l'achat du matériel et de l'emprunt.